

AFRICAN UNION		UNION AFRICAINE
الاتحاد الأفريقي African Commission on Human & Peoples' Rights		UNIÃO AFRICANA Commission Africaine des Droits de l'Homme & des Peuples
No. 31 Bijilo Annex Lay-out, Kombo North District, Western Region, P. O. Box 673, Banjul, The Gambia Tel: (220) 441 05 05 / 441 05 06, Fax: (220) 441 05 04 E-mail: au-banjul@africa-union.org ; Web www.achpr.org		

Réf: ACHPR/ONG/OBS/446/...11.1.9.../2012
Date: 16 novembre 2012

Confédération Syndicale Internationale-Afrique
Route Internationale d'Atakpamé
Centre FOPADESC Agoè-Nyvé
BP. 4401- Tél. : 00228 225 07 10, Fax: 00228 225 61 13
Lomé Togo
info@ituc-africa.org

Objet: Votre demande de statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples

Madame/Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que, lors de sa 52^{ème} Session ordinaire tenue du 09 au 22 octobre 2012 à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission) a examiné votre demande et a décidé d'octroyer le statut d'observateur à votre organisation,, **Confédération Syndicale Internationale-Afrique Togo**, sous la référence **OBS/446**. A cet effet, toutes vos correspondances avec le Secrétariat de la Commission doivent, dorénavant, porter cette référence.

En outre, veuillez noter que votre premier rapport d'activités doit être présenté à la Commission en octobre 2014. En annexe, vous trouverez une copie de la Résolution sur l'octroi du statut d'observateur aux organisations non-gouvernementales (ONG), ainsi qu'une copie du communiqué final de la 52^{ème} Session ordinaire de la Commission.

Je saisis cette occasion pour vous féliciter pour votre succès et vous encourager dans vos activités.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, les assurances de ma considération distinguée.



Dr. Mary Maboreke
Secrétaire de la Commission

nc/MM